



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-18-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone I1325 à même une partie de la zone C1308, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 27 mai 2019

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 JUILLET 2019